7 février 1985 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Entretien accordé par M. François Mitterrand, Président de la République, au "Courrier Picard", à l'occasion de son voyage en Picardie, paru le jeudi 7 février 1985.

J'observerai avant de répondre à vos questions, que la plupart d'entre elles relèvent de la compétence gouvernementale et non, directement du moins, de la compétence du Président de la République. J'y répondrai cependant puisque j'ai l'occasion qui m'est très agréable de rencontrer les Picards, et, après avoir consulté le Premier ministre `Laurent Fabius`, je me réjouis de ce dialogue.

- QUESTION.- Depuis vingt et un ans, la Picardie n'a reçu aucun chef d'Etat en visite officielle, c'est-à-dire depuis le voyage du Général de Gaulle en 1964. Quel sens comptez-vous donner à ce périple régional et quel message comptez-vous délivrer aux Picards ?

- LE PRESIDENT.- Il est naturel que le chef de l'Etat rende visite aux différentes régions de France pour mieux connaître leurs problèmes mais aussi pour mieux apprécier leur capacité à s'adapter aux techniques modernes indispensables au redressement national. J'étais il y a quelque temps en Aquitaine, puis en Alsace, je suis aujourd'hui en Picardie.

- Vous me dîtes qu'aucun chef d'Etat ne s'est rendu en visite officielle depuis le voyage du Général de Gaulle en 1964. C'est regrettable. J'ajoute que de 1965 à 1980, votre région a été placée au dernier rang pour le montant des crédits d'Etat par habitant et ce pendant une période où la croissance rapide permettait d'agir plus facilement. Et aujourd'hui il y a encore beaucoup à faire.

- Naturellement vos élus n'ont pas attendu ma visite pour faire preuve de détermination et d'imagination, mais c'est un fait que les lois récentes sur la décentralisation ont donné à votre région la possibilité d'être un partenaire de l'Etat par la signature du contrat de plan.

- Cet effort de l'Etat sera poursuivi dans le domaine de la formation des hommes, de la modernisation économique, de la recherche, de l'habitat. Les retards importants qui existent pour l'infrastructure routière, la protection sanitaire et sociale et sur le -plan culturel doivent être progressivement comblés.

- Ma visite en Picardie, c'est aussi l'assurance que les Picards peuvent compter sur la solidarité nationale.\

QUESTION.- "Nous voudrions avoir plus d'enfants que nous n'en avons mais il y a la crainte du chômage, la nécessité de faire entrer deux salaires à la maison" expliquent en substance nos lecteurs. Ces mêmes lecteurs demandent qu'une véritable politique de la famille prenne enfin corps, par le biais de mesures sociales efficaces (salaire familial, primes de maternité importantes, etc ...). Votre politique de la famille est loin de les convaincre. Pensez-vous pouvoir aller plus loin par-rapport à ce qui est fait actuellement en ce domaine ?

- LE PRESIDENT.- L'attachement des Français à la famille est une valeur fondamentale de notre société. La famille - d'une façon général - devient un lieu de liberté, où la femme a acquis ses droits, où les enfants sont davantage désirés, où les jeunes restent plus longtemps.

- Sur le -plan pratique depuis 1981, 25000 places de crèches ont été créées et dès 1981 la priorité que j'ai donnée à la politique familiale s'est traduite par une hausse sans précédent des prestations, de 25 % à 50 % suivant les cas. Le pouvoir d'achat des prestations familiales versées aux familles de 2 enfants a augmenté de plus de 30 % en quatre ans.

versées aux familles de 2 enfants a augmenté de plus de 30 % en quatre ans.
- A partir du début de cette année sera fait un nouvel effort financier de 1,3 milliards de francs par an. Il bénéficiera aux familles nombreuses qui ont des enfants rapprochés. L'allocation au jeune enfant, 712 francs par mois à partir du 3ème mois de grossesse, sera versée pour chaque enfant de moins de trois ans. Une nouvelle prestation, l'allocation parentale d'éducation de 1000 francs par mois sera versée à la mère (ou au père) qui s'arrête de travailler à la naissance du 3ème enfant (500 francs par mois si elle s'arrête à mi-temps).
- Au total, les aides à la famille représentent une somme considérable 138 milliards de francs. C'est beaucoup et ce n'est pas assez pour donner toutes ses chances à la France. Mais, vous le savez, il y a eu en 1984, 10000 naissances de plus qu'en 1983 : voilà un signe de confiance en l'avenir, plus important pour le pays que tous les résultats économiques.\
QUESTION.- Beaucoup d'agriculteurs s'estiment injustement pénalisés sur le problème de leur retraite. Nous ne pouvons la prendre qu'à 65 ans. Ne pensez-vous pas que l'avancement de l'âge de la retraite, dans l'agriculture, est aussi un problème de simple justice et d'égalité entre Français ?
- LE PRESIDENT.- Je connais bien le monde rural et les agriculteurs pour en avoir été l'élu pendant 35 ans. Et je sais le travail qu'il faut fournir, surtout dans les exploitations d'élevage tout au long d'une vie active. Je comprends que les agriculteurs - (et je pense aussi aux agricultrices qui très souvent, non seulement ont travaillé dans l'exploitation, mais en plus ont eu le souci du foyer et de l'éducation des enfants) - aspirent légitimement à pouvoir prendre leur retraite dès 60 ans. Mais il faut que cette retraite leur permette de vivre et qu'ils puissent cesser véritablement de travailler. Et c'est là qu'est la difficulté : la généralisation de la retraite à 60 ans pose au régime agricole, déjà déséquilibré, un problème financier très difficile à résoudre.
- Je souhaite que le gouvernement étudie cette question avec les organisations professionnelles le plus rapidement possible et fasse des propositions avant la fin de 1985.\
QUESTION.- La question des quotas laitiers vous est posée par des agriculteurs qui vivent sur de petites surfaces d'exploitation. Depuis la mise en place des quotas, le budget de nos entreprises se trouve déséquilibré et la banque ne nous aide plus à passer les moments difficiles. Les agriculteurs sont-ils donc encore trop nombreux pour que l'on s'acharne à les faire disparaître ?
- LE PRESIDENT.- La diminution de la production laitière dans l'Europe des Dix était devenue depuis plusieurs années inévitable et les producteurs le savent bien. Il n'était plus possible d'entretenir à grands frais un stock croissant de beurre et de poudre de lait difficilement vendables, qu'il fallait régulièrement brader.
- Cette croissance incontrôlée - 105 millions de tonnes produites, 85 consommées - menaçait l'ensemble de la politique agricole commune et risquait de provoquer un effondrement des prix. Fallait-il laisser aller à la ruine tous les producteurs de lait ou bien prendre les mesures difficiles et courageuses instaurant une pause dans la croissance de production ?
- C'est la deuxième voie que les autorités européennes ont choisie, et dans cet effort vous savez que la France a été, dans l'ensemble, mieux traitée que ses partenaires puisque la diminution de la production qu'elle doit accomplir est moindre qu'en Allemagne ou en Hollande. Mais j'ai conscience du sacrifice que cela représente pour de nombreux producteurs de lait. C'est dur en particulier pour ceux qui se sont installés récemment et qui doivent rembourser l'argent qu'ils ont emprunté pour moderniser leur exploitation et rajeunir leur troupeau.
- Vous savez que les primes de 30000 francs à la cessation d'activité ont eu un grand succès puisque 50000 producteurs ont demandé à en bénéficier. Il conviendra de redistribuer les possibilités de produire entre les régions et les laiteries.
- Je ne peux que répéter le voeu que j'ai exprimé à Rennes la semaine dernière : que les professionnels et les laiteries, avec l'aide des pouvoirs publics, s'entendent sur l'ensemble du territoire français pour répartir plus justement l'effort que doivent accomplir tous les producteurs et pour que dès l'an prochain, les plus petits d'entre eux retrouvent des possibilités de croissance.\
QUESTION.- Les artisans disent être placés sous des charges très contraignantes. "Nous aurions bien un ou deux employés de plus dans chacune de nos petites entreprises, mais le poids des

charges sociales est vraiment trop lourd. Nous supportons également très mal la taxe professionnelle qui est l'une de nos difficultés de trésorerie". Leur question peut se résumer ainsi : peut-on espérer un desserrement des charges sociales et fiscales ?
- LE PRESIDENT.- Je comprends la réaction des artisans, qui est aussi celle de tous les entrepreneurs, à l'égard de la taxe professionnelle. J'ai déjà qualifié d'anti-économique cet impôt qui a été institué, dois-je le rappeler, en 1975, et que j'avais à l'époque condamné. C'est pourquoi, dans le -cadre de la baisse des prélèvements obligatoires que j'ai décidée et que j'entends poursuivre, la taxe professionnelle sera allégée de 10 milliards de francs en 1985, ce qui permettra d'accorder une réduction de 10 % pour tout le monde et un dégrèvement complémentaire spécial pour que l'impôt ne soit jamais supérieur à 5 % de la valeur ajoutée contre 6 % l'année dernière. Les artisans seront également concernés par ces mesures. J'ajouterai que les artisans qui travaillent seuls en sont déjà totalement exonérés et que ceux qui emploient de un à trois salariés bénéficient d'un abattement dégressif de 75 à 25 %, ce qui représente 650000 artisans sur 800000 au total. Enfin, depuis plusieurs années déjà, les artisans n'ont pas à payer les charges sociales sur les salaires des apprentis qu'ils emploient.
- Mais je n'ignore pas que les entreprises artisanales rencontrent beaucoup d'obstacles. Comment pourrait-il en aller autrement en cette période de crise économique et de profonde mutation technologique ?
- Afin de faciliter leur développement et leur modernisation, le gouvernement a pris depuis 1981 de nombreuses et importantes mesures. C'est ainsi que les prêts bonifiés ont été étendus à l'artisanat et leur volume a augmenté de 60 % en 3 ans pour atteindre 7,2 milliards de francs en 1984 £ la procédure d'obtention de ces prêts a été simplifiée et leurs taux ont régulièrement baissé. Cet effort sera accru en 1985, puisque 8,4 milliards de francs de prêts bonifiés seront affectés à l'investissement et à l'emploi de ce secteur.
- La communauté nationale et les pouvoirs publics doivent reconnaître les artisans comme des partenaires à part entière de votre vie économique et sociale. Cela sera le cas en Picardie, comme dans les autres régions de France. J'y veillerai.\
QUESTION.- Le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques n'est fait qu'à hauteur de 50 % pour les commerçants alors que les mêmes frais sont remboursés à 75 % chez les salariés. Peuvent-ils compter sur un système de remboursement qui serait plus égalitaire ?
- LE PRESIDENT.- Le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques est effectivement en moyenne de 50 % pour les commerçants et les artisans et de 75 % pour les salariés. Mais vous savez que le taux de cotisation payé respectivement par ces différentes catégories est dans les mêmes proportions : 11,55 % pour les commerçants et les artisans au lieu de 18,2 % pour les salariés.
- L'harmonisation ne pourrait être en conséquence que progressive, me semble-t-il en raison de l'augmentation des cotisations qu'elle entraînerait pour les intéressés. Au cours de la concertation -entreprise par le gouvernement en 1982, les organisations professionnelles représentatives ont souhaité que dans la voie de l'harmonisation la priorité soit accordée à la retraite et aux indemnités journalières.
- C'est maintenant chose faite pour la retraite, puisque la loi du 9 juillet 1984 ouvrant le droit à la retraite à 60 ans pour les commerçants et les artisans, vient d'entrer en vigueur avec effet rétroactif au 1er juillet. Cette politique de justice sociale sera poursuivie £ elle ne pourra l'être qu'en étroite collaboration avec les commerçants et les artisans.\
QUESTION.- "Les banquiers ne jouent pas le jeu du développement des entreprises," nous écrit-on sous forme de leitmotiv. Le crédit est toujours aussi rare dès lors qu'il s'agit d'investir, même lorsque les débouchés commerciaux sont grand ouverts. "Nous voulons bien prendre des risques, mais nos banquiers (nationalisés) ne le veulent pas". Il y a un décalage certain entre votre discours sur l'investissement dans les entreprises et la réalité vécue par les chefs d'entreprises.
- LE PRESIDENT.- Lorsque nous avons procédé à la nationalisation des banques, nous leur avons fixé une ligne directive : que la banque soit au service de l'entreprise, c'est-à-dire au service de la création. Cela ne signifie pas qu'il faille financer n'importe quoi, sans compter. Le métier de

banquier est aussi de compter. Mais, que la banque s'associe de plus près aux initiatives des chefs d'entreprise, est nécessaire.
- Ce nouvel -état d'esprit est-il répandu ? Pas encore assez à mon goût. Mais je noterai que :
- les crédits à long terme (c'est-à-dire tournés vers le financement du développement) représentent 50 % des -concours bancaires aux entreprises, soit une proportion équivalente à ce qui est constaté en Allemagne. Ce faisant, les banques nationales prennent leur part des risques de l'industrie.
- A cette action sur les crédits s'ajoute une participation plus directe au capital, en particulier pour soutenir la création ou le développement d'entreprises innovatrices par le "capital à risque". Cette participation aux risques fait partie du métier bancaire et doit être encouragée.
- Enfin, en 1984, les enveloppes de prêts bonifiés à l'investissement ont représenté 66 milliards de francs, contre 20 milliards de francs en 1981.\
QUESTION.- La dotation de l'Etat a été moins forte en Picardie que dans les autres régions de France au cours des dix dernières années. Il manque à cette région les équipements nécessaires à son développement (réseau routier insuffisant, liaisons ferroviaires régionales et interrégionales inadaptées par exemple) plusieurs de nos lecteurs attendant de l'Etat qu'il répare une situation inégalitaire comparée à celle des autres régions environnantes.
- LE PRESIDENT.- Votre question est tout à fait justifiée. Pendant longtemps la Picardie a été assimilée à la région parisienne en matière d'aménagement du territoire. Elle en avait les inconvénients : elle ne faisait pas l'objet d'une priorité - mais n'en avait pas les avantages qui résultent du dynamisme propre à une grande capitale internationale. Cette politique doit être revue.
- Le gouvernement prendra des dispositions réglementaires pour qu'un certain nombre de cantons du sud de la Picardie ne soient plus assimilés à la région parisienne. Il ira plus loin, en faisant en sorte que votre région possède les moyens d'attirer les investissements créateurs d'emplois.
- Pour les grands équipements de transport, la région dispose d'un réseau routier dense et de bonne qualité et est desservie par l'autoroute A1. Il lui faut une ouverture vers l'est et l'accélération des travaux sur l'axe Calais - Reims, qui desservira Saint-Quentin et Laon, donnera à votre région un second grand axe de communication. Vous êtes également intéressés par le TGV - Nord. Les études de tracé se poursuivent et les décisions qui dépendent, vous le savez, également de nos partenaires européens, seront prises au vu du résultat de ces études. Enfin les crédits destinés à l'achèvement du projet "POMA 2000", à Laon, où je me rendrai vendredi, vont être débloqués dans le -cadre de la 4ème tranche du FSGT.\
QUESTION.- Votre politique économique remporte aujourd'hui de réels succès, mais au -prix du chômage. Quels sont actuellement vos objectifs et pouvez-vous annoncer une relance de l'activité industrielle et de l'emploi ?
- LE PRESIDENT.- Vous avez raison de dire que notre politique économique a obtenu des résultats importants en 1984 : la hausse des prix la plus faible depuis 1971, le plus petit écart d'inflation avec l'Allemagne depuis dix ans, le meilleur résultat du commerce extérieur depuis 1978, un excédent industriel record (près de 100 milliards de francs), une balance des paiements courants pratiquement à l'équilibre, un excédent sans précédent pour le régime général de sécurité sociale, le plus haut niveau historique de notre effort national de recherche-développement, un rétablissement spectaculaire des marges des entreprises qui retrouvent leur niveau des années 1974 - 1975, la meilleure rémunération des livrets A de Caisse d'Epargne depuis 1966 £ enfin, un coup d'arrêt à la montée des prélèvements fiscaux qui baisseront en 1985 en proportion de la richesse nationale pour la première fois depuis 1971.
- L'originalité de notre politique économique est que l'assainissement se fait sans récession. En 1984, la production industrielle a progressé de 2 % (meilleur résultat depuis 1979), et l'investissement industriel a augmenté de 9 % en volume (meilleur résultat depuis 1976).
- Nous obtenons des résultats, mais je ne m'en satisfais pas. Il faut faire mieux dans plusieurs domaines, et principalement dans le domaine de l'emploi.
- Comment infléchir la courbe du chômage ? Le chômage d'aujourd'hui, c'est l'absence de

- Comment infléchir la courbe du chômage ? Le chômage d'aujourd'hui, c'est l'absence de modernisation industrielle et l'excès d'inflation d'hier. L'emploi est une résultante. En modernisant notre appareil industriel, en luttant contre l'inflation, nous préparons les emplois durables de demain.
- A cette fin, je persévererai dans la seule politique économique conforme aux intérêts du pays : créer les conditions d'une croissance saine, c'est-à-dire une croissance sans inflation et une croissance ancrée sur un appareil de production modernisé et musclé. Mais tout cela demande du temps.
- En 1985, le gouvernement a agi pour que les jeunes de 16 à 21 ans puissent se voir offrir une formation, un emploi ou un travail d'utilité collective. Vous savez que l'on vient de dépasser les 100000 TUC : il faut 200000.
- Il convient aussi de préparer notre jeunesse aux techniques d'avenir : c'est le but de l'opération "informatique pour tous" dont le Premier ministre vient de donner le coup d'envoi. Enfin, des mesures importantes viennent d'être prises pour hâter la reprises dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.
- Tout cela précède un dispositif que prendra, mois après mois, le gouvernement pour arrêter, d'abord, la progression du chômage, puis inverser la tendance qui, comme vous le savez, a commencé en 1974. Entre 1974 et 1976, le nombre de nos chômeurs a doublé. Entre 1976 et 1981 il a de nouveau doublé. Le résultat : une augmentation de 300 % en sept ans. Depuis 1981 l'augmentation s'est ralentie : elle a été de 35 %. Ce mal qui nous ronge, il faut l'arrêter. C'est ma préoccupation numéro un.\
QUESTION.- Les élections législatives de 1986 agitent les milieux politiques. Nos lecteurs veulent savoir si vous irez jusqu'au bout de votre mandat, quel que soit le résultat de ces élections.
- LE PRESIDENT.- Je ne me pose pas ce genre de problème. J'exerce mes fonctions, je remplis la mission que le peuple m'a confiée, je fais ce que je crois qu'il faut faire pour le bien de la France. Le reste n'est qu'agitation. Le Président de la République, lui, travaille au bien de la France et, croyez-moi, cela suffit à l'occuper.\